Mis en ligne le 24 mars 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250321-12-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 21-03-2025
Publication le : 21-03-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 13 mars 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 7 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Clotilde BERTHIER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-4.2-034

Recrutement d'agents en accroissement saisonnier d'activité 2025 – Centre technique municipal

Monsieur le Maire expose :

Considérant la nécessité de créer plusieurs postes en accroissement d'activité pour assurer le bon fonctionnement de la saison estivale au Centre Technique Municipal pour l'année 2025.

Les postes sont ouverts sur le grade correspondant aux nécessités de service.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement saisonnier d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 6 mois sur une période de référence de 12 mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de 2 postes à temps complet tels que présentés ci-dessous :

Emploi	Nombre de postes	Grade	Temps de travail	Indice majoré de rémunération
Agent polyvalent	2	Adjoint technique territorial	35h	366

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20250321-12-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 21-03-2025

Publication le : 21-03-2025

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la création de 2 postes à temps complet en accroissement saisonnier d'activité tels que décrits dans le tableau récapitulatif ci-dessus,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 17 mars 2025
Le Maire

